

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-37(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 20 mai 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 5 (4 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le : **07 JUIN 2021**

Etaient présents : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente (ayant donné pouvoir à monsieur Pierre POURCIN).

Objet : Demande de subvention régionale – Etudes de Géothermie

Le Président expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet européen PITEM RISK ACT, le SDIS 04 a entamé la construction d'une école européenne de formation au rez-de-chaussée de la direction. Ces travaux ont été l'occasion d'envisager de rénover le système de chauffage et de ventilation de la direction en faisant usage de son potentiel géothermique.

Dans cette optique, la Région SUD a d'ores et déjà été sollicitée afin d'étudier les possibilités de participation au financement de ces travaux de rénovation énergétique.

La Région SUD a cependant fait savoir qu'elle était également disposée à participer au financement des études de faisabilité précédant les travaux de géothermie. Le SDIS 04 souhaiterait donc pouvoir déposer un dossier de demande de subvention régionale en ce sens.

Il convient d'autoriser le Président à signer la demande de subvention régionale en question.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN